

# Institut national d'études démographiques

## Arrêté du 30 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'un technicien de la recherche de classe normale à l'Institut national d'études démographiques

NOR : NEDH2209966A

Par arrêté de la directrice de l'Institut national d'études démographiques en date du 30 mars 2022, un concours sur titres et travaux est ouvert au titre de l'année 2022 à l'Institut national d'études démographiques (INED) pour le recrutement d'un technicien de la recherche de classe normale afin de pourvoir l'emploi vacant ou susceptible d'être vacant suivant :

BAP J – Gestion et pilotage

Famille professionnelle : Administration et pilotage

Emploi-type : J4C42 – Technicien ou technicienne en gestion administrative

Affectation : Unité de recherche de l'INED

Le nombre de postes est fixé à 1.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 12 avril 2022.

Les dossiers de candidature peuvent soit être imprimés par téléchargement depuis le site web de l'INED (<https://www.ined.fr>) soit être retirés sur place auprès du bureau des concours, INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 16 mai 2022, date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent :

- soit déposer leur dossier à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 16 mai 2022, 12 heures, heure de Paris ;
- soit envoyer leur dossier par la poste à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 16 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve devront transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La date limite de transmission du certificat médical est fixée au 23 mai 2022.

Lorsque l'urgence le justifie, l'autorité organisatrice peut mettre en œuvre les aides et aménagements sollicités malgré la transmission du certificat médical après la date limite mentionnée à l'alinéa précédent.

La liste des candidats admis à concourir est établie par la directrice de l'Institut national d'études démographiques et sera affichée à l'INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.

La date et le lieu de déroulement des épreuves seront fixés par décision de la directrice de l'INED.

La phase d'admission du concours externe sur titres et travaux de technicien de la recherche de classe normale comprendra en préalable à l'audition une épreuve technique écrite ou pratique.